

Référentiel CPAM V2

Liste des codes les plus fréquents pour la spécialité :

ENDOCRINOLOGIE et METABOLISMES

ADE - Acte d'échographie	
--------------------------	--

Tarif d'autorité

Tarif conventionnel

KCQM001	1	0	Échographie transcutanée de la glande thyroïde	ADE	4 173 XPF
			Avec ou sans : échographie transcutanée des glandes parathyroïdes		7 052 XPF

Acte remboursable

(ZZQM005)

ATM - Acte technique médical

Tarif d'autorité

Tarif conventionnel

DEQP003	1	0	Électrocardiographie sur au moins 12 dérivation	ATM	1 702 XPF
(F, U)			Facturation : ne peut pas être facturé avec un forfait de réanimation (YYYY015, YYYY020)		2 876 XPF

Acte remboursable

(YYYY490)

FELF011	1	0	Transfusion de concentré de globules rouges d'un volume inférieur à une demimasse sanguine	ATM	5 506 XPF
(F, U)			À l'exclusion de : transfusion de concentré de globules rouges d'un volume inférieur à 40 ml/kg, chez le nouveau-né (FELF007) à domicile (FELF008)		9 305 XPF

Acte remboursable

Facturation : ne peut pas être facturé avec un forfait de réanimation (YYYY015, YYYY020) ne peut pas être facturé avec un geste d'anesthésie

KCHB001	1	0	Ponction ou cytoponction de la glande thyroïde, par voie transcutanée sans guidage	ATM	4 582 XPF
					7 744 XPF

Acte remboursable

KCHJ001	1	0	Ponction ou cytoponction d'une lésion de la glande thyroïde, par voie transcutanée avec guidage échographique	ATM	4 582 XPF
					7 744 XPF

Acte remboursable

KCHJ002	1	0	Biopsie de plusieurs lésions de la glande thyroïde, par voie transcutanée avec guidage échographique	ATM	9 165 XPF
					15 489 XPF

Acte remboursable

KCHJ003	1	0	Biopsie d'une lésion de la glande thyroïde, par voie transcutanée avec guidage échographique	ATM	9 165 XPF
					15 489 XPF

Acte remboursable

KCHJ004	1	0	Ponction ou cytoponction de plusieurs lésions de la glande thyroïde, par voie transcutanée avec guidage échographique	ATM	5 627 XPF
					9 510 XPF

Acte remboursable

KCJB001	1	0	Évacuation de collection de la glande thyroïde et/ou de sa loge, par voie transcutanée	ATM	4 582 XPF
(F, U)					7 744 XPF

Acte remboursable

(ZZLP025)

YYYY010	1	0	Traitement de premier recours de cas nécessitant des actes techniques (pose d'une perfusion, administration d'oxygène, soins de réanimation cardio-respiratoire...) et la présence prolongée du médecin (en dehors d'un établissement de soins) dans les situat	ATM	5 728 XPF
(F, M, U)					9 680 XPF

Facturation : ne peut pas être facturé avec des actes techniques des chapitres 1 à 17 à l'exception de : Électrocardiographie sur au moins 12 dérivation (DEQP003)

Acte remboursable